

L'AGGLOMÉRATION

AGENDA

MEYLAN

→ **AUJOURD'HUI**
Vernissage de l'exposition de l'Apam
A 18 h 30. Au Centre des arts, 22, rue des Aiguinards. Association des peintres amateurs meylanais (Apam) : 04 76 04 82 33

DEMAIN

Musicothèque
De 10 h à 11 h 30. A la bibliothèque Grand-Pré/Pablo-Néruja. Fête de la musique
Le Conservatoire à rayonnement communal de Meylan est mis à l'honneur. A 16 h. Dans le patio et l'auditorium de la Maison de la musique.

SAINT-ÉGRÈVE

→ **AUJOURD'HUI**
Vernissage "Graines d'artistes"
Avec les œuvres des écoliers saint-égrévois autour de la littérature jeunesse en musique

avec la participation de l'Unisson. A 18 h 35.

A la bibliothèque Barnave : 04 76 75 40 63

Vernissage "Graine d'artistes"

Elèves de Christian Lantheleme, Solange Bonvalot et invités. A 18 h 30. A la bibliothèque Barnave. Unisson : 04 76 75 48 63

Vernissage "Artistes en herbe"

L'école maternelle du Pont de Vence présente le travail de trois de ses classes autour de trois artistes de la saison. A 18 h 30. Au château Borel (mairie). Visite de l'exposition les mercredis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h 30. Service culturel : 04 76 56 53 18

DEMAIN

Ensemble musiques des Balkans
Sous la direction de Nelly Eliott. De 19 h à 20 h. A la chapelle du Centre hospitalier Alpes-Isère. Unisson : 04 76 75 48 63

LÉGISLATIVES 5^e CIRCO

SAINT-ÉGRÈVE

→ Catherine Kamowski (La République en marche) a obtenu 66,71 % des suffrages (24 136 voix), tandis que Philippe Langénieux-Villard (LR/UDI) totalisait 33,29 % (12 046 voix).

Les dix meilleurs scores de Catherine Kamowski

→ Catherine Kamowski a obtenu plus de 70 % des suffrages dans 21 des 68 communes de la circonscription. Voici ses 10 meilleurs résultats : Revel (77,31 %), La Pierre (75,89 %), Saint-Bernard (75,72 %), Saint-Martin-d'Uriage (75,23 %), Crolles (74,86 %), Le Versoud (72,84 %), Quaix-en-Chartreuse (74,77 %), Saint-Hilaire (74,50 %), Sarcenas (73,97 %), Pinsot (73,68 %).

Les dix meilleurs scores de Philippe Langénieux-Villard

→ Philippe Langénieux-Villard a obtenu ses 10 meilleurs scores dans les communes suivantes : Saint-Sulpice-des-Rivoires (55,83 %), Charancieu (55,26 %), Hurières (51,79 %), Les Abrets-en-Dauphiné (50 %), à noter que dans cette commune, les deux candidats font exactement le même nombre de voix : 122 chacun !, Merlas (49,69 %), Entre-Deux-Guiers (47,23 %), Muriannette (45,53 %), Saint-Pierre-d'Entremont (44,83 %), Le Fontanil-Cornillon (44,34 %), Saint-Bueil (43,59 %).

À Saint-Égrève : 73,15 % pour Kamowski



→ À Saint-Égrève, ville dont elle est maire et qui est la plus peuplée de la circonscription (près de 16 000 habitants), Catherine Kamowski a fait près de 6,5 points de mieux que son score sur la circonscription. Elle récolte 73,15 % des suffrages, passant, d'un tour à l'autre, de 2864 voix à 3071 voix, ce qui montre bien à quel point elle avait "fait le plein" au 1^{er} tour. Elle obtient ses meilleurs scores aux bureaux 8/Restaurant Rochepleine (81,67 %), 11/Préau Barnave (78,83 %), 2/Préau Prédieu (78,10 %) et 1/Hôtel de ville - notre photo, au pendant le dépouillement - (76,62 %).

De son côté, Philippe Langénieux-Villard obtient donc 26,85 % des suffrages et, d'un tour à l'autre, passe de 663 à 1 127 voix. Il réalise ses meilleurs scores sur Saint-Égrève dans les bureaux 7/Préau La Gare (40,74 %), 14/Le Patio (33,52 %), 13/Préau La Gare (32,86 %) et 9/Restaurant Prédieu (30,74 %). La participation a été de 41,04 %.

LOCALE EXPRESS

LA TRONCHE

Un "Cortège des ombres" au parc des Cèdres



→ Ce n'était plus l'Isère qui coulait à La Tronche, mais la Néva et son "Cortège des ombres", un spectacle gratuit qui vient d'être proposé par la compagnie grenobloise En Aparté au parc des Cèdres. Nous sommes à Leningrad, en 1948, sur un banc au bord de la Néva. Nous assistons à un dialogue entre Dimitri Dimitrievitch Chostakovitch, grand compositeur russe et Anna Andreevna Akhmatova, poétesse très connue et très appréciée. L'un et l'autre sont persécutés et interdits de publication et de concerts. Ils parlent de leur quotidien, de leur travail, de leurs peurs, de l'absurde, de l'horreur. Un beau spectacle qui va hanter quelques bancs d'Avignon, pendant le festival off en juillet.

> Contacts : enapartetheatre@gmail.com - enapartetheatre.blogspot.fr

1^{re} CIRCONSCRIPTION

Meylanais et Tronchois, moins mobilisés, ont placé Véran en tête

Promise à Olivier Véran depuis le premier tour de ces législatives, la première circonscription de l'Isère envoi donc, sans surprise, le candidat de La République en Marche ! (LREM) au Palais-Bourbon, avec 68,09 % des voix. Contre 31,91 % pour son rival, Jean-Damien Mermillod-Blondin (LR/UDI/DVD). Si le taux de participation sur cette première circonscription a été, dimanche, de 45,70 % (55,59 % au premier tour), le canton de Meylan se démarque par une plus forte mobilisation des électeurs : 51,80 %. Un chiffre cependant en baisse par rapport à celui du 11 juin (59,22 %).

Le vote blanc explose à Meylan

À Meylan, alors que le taux de participation au premier tour s'est élevé à 58,45 %, il n'a été que de 50,96 % dimanche dernier. Avec des sommets de participation à l'école Maupeituis 2 (58,61 %) et la salle polyvalente du Haut-Meylan (57,62 %). Mais aussi une abstention record à l'école Mi-Plaine 3, où la participation s'est limitée à 44,64 %.

Véran l'emporte dans les seize bureaux de vote de la ville, où il obtient 65,25 % des suffrages, contre 34,75 % pour Mermillod-Blondin. Le "marcheur" dépasse même la barre des 70 % dans les bureaux de la mairie, de l'école Grand-Pré et de la Maison de la Clairière. Quant au candidat de la droite et du centre, comme au premier tour, il réalise ses meilleurs scores dans le Haut-

Meylan : plus de 44 % à la salle audiovisuelle et à l'école.

Cependant, comparé au premier tour, Véran n'a pu convaincre que 277 électeurs de plus à Meylan, alors que Mermillod-Blondin rallie 458 nouveaux bulletins à sa cause.

Enfin, un dernier chiffre meylanais à retenir, celui des votes blancs : 583 sur 7222 électeurs, contre seulement 137 sur 8284 au premier tour. Soit 8,07 % des votants qui ont choisi de ne se prononcer pour aucun des deux candidats.

À La Tronche, 202 voix de plus pour Mermillod-Blondin et seulement 51 bulletins supplémentaires pour Véran

Une offre électorale insatisfaisante qui expliquerait aussi la faible mobilisation à La Tronche. Si, au premier tour, 57,21 % des électeurs avaient glissé un bulletin dans l'urne, ils n'ont été que 49,23 % à se déplacer pour partager Véran et Mermillod-Blondin. Et même 42,83 % au bureau n° 3. Alors que 54,20 % et 53,99 % des votants ont répondu présent aux bureaux n° 2 et 4. Le n° 1, lui, a vu défilé 46,68 % de ses inscrits.

Fort de ses 49,87 % le 11 juin, le candidat LREM a bien transformé l'essai avec 64,48 % des voix. Il termine en tête dans les quatre bureaux de La Tronche. Loin derrière, le maire de Corenc n'a pu faire mieux que 35,52 %. Même s'il gagne 202 voix de plus par rapport au premier tour et que Véran n'améliore sa performance que de 51 bulletins.

Amir ELGHOUL



À Meylan (à gauche), alors que le taux de participation au premier tour de ces élections législatives s'est élevé à 58,45 %, il n'a été que de 50,96 % dimanche dernier. À La Tronche aussi (à droite), les électeurs ont été moins nombreux à se déplacer pour mettre un bulletin dans l'urne lors de ce second tour.



Mermillod-Blondin n'a rien pu faire à Corenc

Comme partout en France, la participation a aussi été en baisse à Corenc ce dimanche (54,34 %, contre 59,34 % au premier tour). 56,41 % des votants ont placé Olivier Véran devant le maire de leur commune, qui n'obtient que 43,59 % des voix.

Parti avec un écart favorable de 220 voix, le candidat LREM a gardé Jean-Damien Mermillod-Blondin à la même distance au second tour (221). Pas de report de voix, donc, pour le candidat LR/UDI/DVD. Comme au premier tour, Véran rafle la mise dans la commune, faisant plus de 53 % dans les bureaux de vote n° 1 et 3, et même 61,23 % dans le n° 2.

Un désaveu pour le premier édile de Corenc, qui a fustigé,



À Corenc, le maire de la commune n'obtient que 43,59 % des voix.

dimanche, à la préfecture, « l'opportunisme » de ces « candidats qui n'avaient qu'à s'acheter un surf pour se mettre sur la vague et glisser dessus ».

Un argument qui n'a pas été audible dans son fief, où les électeurs ont encore une fois fait le choix Macron.

78,21 % pour Véran au Sappey-en-Chartreuse

Comme ceux du Sappey-en-Chartreuse, qui, dimanche, ont voté à 78,21 % pour Véran. Avec 49,64 % des suffrages au premier tour, le candidat LREM l'emporte largement dans la commune qui avait voté à 87,65 % pour Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle.

Quant au taux de participation, les électeurs sappeyards ont moins boudé les urnes que ceux d'autres communes de la première circonscription. Dimanche, 504 votants sur 890 inscrits (56,6 %) ont pris part au second tour des législatives. Bien en dessous, cependant, du taux de participation du 11 juin (62,40 %).

A.E.

SAINT-ÉGRÈVE/LÉGISLATIVES-5^e CIRCONSCRIPTION

Catherine Kamowski : « Tout le monde a commencé par ne pas savoir »

Catherine Kamowski, candidate de "La République en marche", a été élue dimanche députée de la 5^e circonscription, avec 66,71 % des voix. Maire de Saint-Égrève depuis 2002, elle va abandonner ce mandat. Interview.

→ Comment s'est passée votre soirée, dimanche ?

« Plutôt bien, et elle a été fort occupée. Après la préfecture et les sollicitations des médias, nous nous sommes retrouvés avec nos militants, on était heureux, on a le droit d'être contents après de tels résultats. Une soirée exaltante mais fatigante, où j'ai reçu beaucoup de félicitations, dont celles de François Brottes (NDLR : ancien député socialiste de la 5^e circonscription, de 2002 à 2015). »

→ Quel est votre état d'esprit au lendemain de votre victoire ?

« Je suis plutôt sereine d'être députée. On va travailler pour la France et c'est pour ça qu'on voulait être élus. Il y a aussi un peu de tristesse de devoir quitter l'équipe municipale (NDLR : lire par ailleurs), mais je regarde toujours vers l'avenir. »

→ Le fait que vous soyez enseignante signifie-t-il que vous voudrez travailler en priorité sur le thème de l'éducation ?

« C'est vrai que la question de l'éducation et de la formation m'est très familière, par tropisme personnel. Mais je ne crois pas que le fait de pratiquer ou d'avoir pratiqué dans un domaine soit nécessaire et suffisant pour s'y intéresser comme député. Personnellement, je souhaiterais intégrer la

commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. »

→ Pourquoi ?

« Parce que ça recouvre beaucoup de réalités de cette 5^e circonscription, dont je dis souvent qu'elle a tout sauf la mer ! Nous sommes ici concernés par tout ce qui touche au tourisme, aux stations de moyenne montagne, à l'agriculture et en particulier l'agriculture biologique, de qualité. J'aimerais par exemple qu'on arrive à servir 50 % de repas biologiques dans les écoles et les collectivités. Sans oublier bien sûr l'industrie et les nouvelles technologies, si présentes sur ce territoire. Le développement économique recouvre de vrais sujets de société auxquels je m'intéresse depuis longtemps comme citoyenne. La commission des affaires économiques correspond bien à cette 5^e circonscription, à l'expérience que je peux en tirer, à la réalité des gens qui y vivent. »

→ Et si vous ne pouvez pas intégrer cette commission ?

« Si on me met dans une autre commission, comme la défense ou les affaires étrangères, ou une autre, je m'adapterai et je travaillerai. Tout s'apprend et tout le monde a commencé par ne pas savoir. »

→ Y a-t-il des choses qu'il faut faire évoluer rapidement ?

« Je crois qu'il va falloir travailler sur l'adaptabilité des territoires aux différents règlements. Je pense aussi à la problématique des admissions à l'université. Ce n'est pas normal d'être admis par tirage au sort ou par défaut. Il faudrait revoir ça rapidement. »

Propos recueillis par Vincent PAULUS



« Ce fut une soirée exaltante mais fatigante, où j'ai reçu beaucoup de félicitations, dont celles de François Brottes », dit Catherine Kamowski, qu'on voit ici peu après l'annonce de son élection, dimanche soir à la préfecture de l'Isère. Photo Le Du/Lisa MARCELJA

« Je serai une conseillère municipale croupion »

→ Avez-vous prévu votre succession au poste de maire ?

« Je savais dès le départ que je ne pourrais plus être maire si j'étais élue députée, mais même s'il n'y avait pas d'obligation légale, j'aurais démissionné de mon mandat de maire. J'avais l'habitude de dire que dans mon emploi du temps, j'étais à 50 % à la fac (NDLR : elle enseigne l'anglais) et à 100 % à la mairie. On ne peut pas être à 100 % à la mairie et à 100 % à l'Assemblée nationale. »

« On a réfléchi plus sérieusement à ma succession à la tête de la mairie, avec l'équipe municipale,

après le 1^{er} tour, car la réalité des chiffres était là. Le choix du nouveau maire, c'est presque fait. Normalement, on validera ça en fin de semaine. Je resterai conseillère municipale par fidélité à mon équipe, en essayant d'assister le plus souvent possible au conseil municipal. »

→ Garderez-vous un rôle actif au conseil municipal ?

« Non. Il faut être honnête, j'aurai très peu de temps pour avoir un rôle de conseillère municipale à temps plein. J'aurai surtout une mission de témoignage et de passage de bâton mais ne serai plus du tout impliquée dans la

gestion de la commune. »
« Je vais être l'inverse de ce que j'ai voulu pour tous les conseillers municipaux de la majorité, à savoir qu'ils aient tous une délégation, des compétences à exercer et un travail de terrain à réaliser. Je serai une conseillère municipale croupion, de mon propre choix, et la loi m'y oblige puisqu'un député ne peut plus faire partie d'un exécutif de collectivité. »

→ C'est quand, le passage de relais ?

« Il y aura un conseil municipal extraordinaire lundi 26 juin pour élire le nouveau maire. »